Image not found or type unknown

Frais de peinture de la cage d'escalier

Par **CaroNiss**, le **02/01/2015** à **19:57**

Bonjour,

Je reçois ce jour le rappel des charges à payer pour l'année écoulée et le montant affecté à l'intitulé "charges bâtiment" est exorbitant.

Comme la cage d'escalier a été repeinte il y a deux mois, je me demandais si on ne m'affectait pas une partie de la facture.

D'où ma question : le locataire est il tenu de réglé une partie des travaux d'embellissement réalisés dans les parties communes de son immeuble?
Si oui, dans quelle mesure?

Merci de vos réponses, si vous parvenez à m'en apporter :)

Bonne année 2015 !

CaroNiss

Par **HOODIA**, le **03/01/2015** à **06:47**

En effet sans éléments nous ne pouvons que vous dire que le bailleur règle les travaux de peinture de l'escalier.
Pour le reste ,il suffit de voir le comptable ...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés